

ERCEÉ

D
É
C
E
M
B
R
E



« Le Valier » vu de Cominac

BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL

15

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	1
----------------------	---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL :.....	2 à 7
--	-------

- SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2015

SERVICES AU PUBLIC :.....	8-9
---------------------------	-----

- AGENCE POSTALE COMMUNALE
- SECRÉTARIAT DE MAIRIE
- ENCOMBRANTS - ÉPAVES AUTOMOBILES-DÉCHETTERIE

VIE ASSOCIATIVE :.....	10 à 13
------------------------	---------

- TENNIS
- FOYER RURAL
- COMITÉ DES FÊTES
- ECOLE DU GARBET
- ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRE

INFORMATIONS DIVERSES.....	14
----------------------------	----

- GOÛTER DE FIN D'ANNÉE DES AÎNÉS DU VILLAGE
- PROMENADE HISTORIQUE
- EXPOSITION « MONTREURS D'OURS »
- RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

ÉTAT CIVIL 2015 (liste arrêtée au 15 décembre 2015).....	15
--	----

❖ LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

L'année 2015 arrive à son terme.

Elle a été marquée au niveau national par plusieurs événements.

Les horribles attentats de janvier et novembre en Région Parisienne, d'une barbarie sans précédent nourris par la montée en puissance du fanatisme religieux et de l'intolérance qui sont de véritables dangers pour nos démocraties.

Au niveau des Collectivités Territoriales d'importants changements ont vu le jour.

Les Conseils Généraux sont désormais les Conseils Départementaux avec une modification substantielle du périmètre des cantons. Le nombre de Régions est passé de 22 à 13 et, pour ce qui nous concerne, nous sommes dès le 1^{er} janvier 2016 regroupés avec Languedoc-Roussillon.

Plus près de nous, la fusion des Intercommunalités doit être effective au 1^{er} janvier 2017. On s'oriente vers une seule entité pour l'ensemble du Couserans.

Il y a dans la proposition de Mme La Préfète une logique de bassin économique.

Nous serons de ce fait en capacité de mieux porter des projets structurants pour nos vallées. La solidarité du territoire prendra toute sa signification.

Pour ce qui concerne notre commune, nous avons en 2015 mis en place, comme prévu, l'entretien des espaces verts par nos agents grâce à l'acquisition de matériel spécialisé et l'embauche d'un jeune en Contrat Emploi Avenir depuis le 1^{er} Août.

En 2016, il est prévu : la réalisation de l'accès (PMR) pour Personnes à Mobilité Réduite à la Mairie et à l'(APC) Agence Postale Communale, le transfert de l'exposition des Montreurs d'Ours dans les anciens locaux de la poste.

Pour ce faire, des travaux devront être réalisés, nous allons solliciter des Fonds Européens à cet effet.

Bien évidemment ceci n'est pas une liste exhaustive et nous aurons l'occasion d'apporter plus de précisions lors d'une réunion publique, initialement prévue en fin d'année, mais que nous avons décidé de reporter en attendant les résultats comptables de 2015.

Je voudrais saluer et remercier celles et ceux qui donnent de leur temps pour que la vie du village soit plus agréable.

A l'approche du Nouvel An, mes collègues du Conseil Municipal se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2016.

BONNE ANNÉE à tous.

Christian CARRÈRE

Compte rendu de la séance du vendredi 30 octobre 2015

Liste des membres présents : Christian CARRÈRE, Denise BOUBEKEUR, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Pierrette ICART, Guillaume ROGALLE, Gilles GUYON, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Bernard CAU, Irène CAUBET, Pauline SOUQUET, Laurent BARAT

membres absents excusés : Patricia GÉRAUD-MALLET, Ludovic PENNETIER, Eric SIMONLATSER

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette BACQUE-AMILHAT

Ordre du jour:

- Compte rendu de la séance du conseil municipal du 24 juin 2015 ;
- Modification des statuts de la la communauté de Communes du canton d'Oust - Transfert de la compétence "Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan - Saint-Girons" ;
- Vente ancienne école de La Rivière ;
- Cession de terrains ;
- Financement des dépenses scolaires 2014/2015 - participation de la commune d'Aulus-Les-Bains au forfait communal ;
- acquisition de matériel sportif scolaire ;
- Portage de repas à domicile par l'EHPAD - participation financière
- Gardiennage des église - indemnité 2015
- Contrat Fonds Forestier National (F.F.N)
- Point sur les investissements en cours
- Orientations budgétaires 2016 DETR etc...
- Questions diverses

Compte-rendu précédente séance du conseil municipal:

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 24 juin 2015 est approuvé.

Délibérations du conseil:

vente ancienne école de La Rivière (DE 2015 025)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par Monsieur Eric CHEVALIER et Madame Alexia MARLIER pour l'achat de l'ancienne école de La Rivière pour un montant de 67 000 euros (soixante sept mille euros).

Il soumet la vente de ce bien cadastré section A n° 2016 au lieu-dit "Campasart" à l'approbation de la présente assemblée.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur Eric CHEVALIER ET Madame Alexia MARLIER ;
- Décide la vente du bien cadastré section A n° 2016 au lieu-dit "Campasart" pour un montant de 67 000 € - soixante sept mille euros hors frais notariés ;
- Précise que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- Charge l'étude notarial SCP SEGUY-VILLANOU-GRIG-BOURNAZEAU de la présente vente ;
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document et actes relatifs à cette affaire.

financement des dépenses scolaires 2014/2015 - participation de la commune d'Aulus-Les-Bains au forfait communal (DE 2015 026)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L212-8 du code de l'Education dispose que *"Lorsque les écoles maternelles, les classes infantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence"*, cette répartition intercommunale des charges étant appelée "forfait communal".

Monsieur Le Maire précise que seules sont prises en compte au titre de la répartition intercommunale les dépenses de fonctionnement de l'école y compris les dépenses liées au fonctionnement des équipements sportifs, les dépenses de personnel (ATSEM) et les frais de fournitures scolaires.

Monsieur Le Maire précise également que la répartition des charges liées à la scolarisation d'enfants dans la commune d'accueil se fait par délibération concordante des conseils municipaux des communes concernées.

En conséquence, après analyse des coûts de fonctionnement de l'école du Garbet et de l'effectif scolaire, Monsieur le Maire propose que la somme de 1 710,77 € par élève soit retenue pour l'année scolaire 2014/2015 et que le forfait communal sera réévalué chaque année, au vu des éléments comptables et de la fluctuation des effectifs.

Il précise en outre que par délibération n° 2015_043 du 19 septembre 2015, le conseil municipal de la commune d'Aulus-les-Bains a approuvé cette proposition.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal :

- Fixe le forfait communal à la somme de 1 710,77 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015.
- Précise que le forfait communal sera réévalué chaque année, au vu des éléments comptables et de la fluctuation des effectifs.

Acquisition de matériel sportif scolaire (DE 2015 027)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal la demande formulée par Madame La Directrice de l'Ecole du Garbet relative à l'acquisition de matériel sportif scolaire.

Le montant total de l'opération s'élève à 344,20 € HT soit 413,05 € TTC

Il précise que le Conseil Départemental subventionne ce type d'opération à hauteur de 50 % du montant total HT plafonné à 1000 €.

Monsieur Le Maire propose d'accepter cette demande et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour cette opération.

Où cet exposé, après délibération, le conseil Municipal :

- Accepte la demande formulée par Madame La Directrice de l'Ecole du Garbet relatif à l'acquisition de matériel sportif scolaire pour un montant total de 344,20 € HT - trois cent quarante quatre euros et 20 cents (413,05€ TTC).
- Sollicite le conseil Départemental de l'Ariège pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50 % relative à cette opération.
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

portage de repas à domicile par l'EHPAD - participation 2015 (DE 2015 028)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des difficultés structurelles rencontrées par l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Saint Philippe, pour assurer l'équilibre de son budget annexe relatif à l'activité de portage de repas à domicile.

Où son exposé, le Conseil Municipal, après délibération :

- Considérant la nécessité de préserver un tel service qui s'inscrit dans la politique actuelle de maintien des personnes âgées, le plus longtemps possible, à leur domicile ;
- Considérant le rôle important assuré par le service de portage de repas de l'EHPAD d'ERCÉ, tant sur le plan social que géographique, en luttant contre la désertification rurale,
- Décide d'apporter son soutien financier, en participant au fonctionnement du budget annexe de l'EHPAD d'ERCÉ, au prorata des repas servis pour la commune d'Ercé soit : 1858,00 € pour l'exercice 2015 au titre des repas servis en 2014 ;
- Précise avoir inscrit les crédits nécessaires à la dépense au compte 65738 du Budget Général 2015.

gardiennage des églises - indemnité 2015 (DE 2015 029)

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune verse chaque année des indemnités pour le gardiennage des églises.

La circulaire ministérielle du 26 février 2015, précise que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2015 du montant fixé en 2014, et qu'en conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2015 celui fixé pour 2013 par la circulaire NOR/INT1301312C du 21 janvier 2013 soit :

- Pour un gardien résident dans la collectivité où se trouve l'édifice du culte : 474,22 €
- Pour un gardien non résident dans la localité où se trouve l'édifice du culte : 119,55 €

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,

- Considérant que la commune comporte deux édifices du culte ;
- Considérant que Monsieur BERTRAND DE SENTENAC est chargé du gardiennage de ces deux églises ;
- Considérant que Monsieur BERTRAND DE SENTENAC n'est pas résident dans la commune d'Ercé ;
- Décide de verser à Monsieur BERTRAND DE SENTENAC la somme de 239,10 € au titre de l'année 2015.

acquisition de parcelle section B n° 1651 - emprise de voirie (DE 2015 030)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur et Madame Edith PUJOL ont accepté de céder à la commune d'Ercé la parcelle cadastrée section B n° 1651 side au lieu-dit "Campagne de Marchant" d'une superficie totale de 3 ca, parcelle actuellement sur l'emprise du chemin du Calvaire.

Cette parcelle figure au cadastre rénové de la commune d'Ercé ainsi qu'il suit :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	nature	contenance
B	1651	Campagne de Marchant	Terre	3 ca

Monsieur le Maire propose à la présente assemblée d'accepter l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,

- accepte l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n° 1651 d'une superficie totale de 3 m² pour l'euro symbolique.
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et de signer tout document se rapportant à cette affaire.
- désigne Madame Denise BOUBEKEUR, adjointe et en cas d'empêchement Monsieur Adrien PONSOLLE, Adjoint, pour représenter la commune à l'effet de l'acquisition de cette parcelle qui sera rédigée en la forme administrative.

cession d'une partie du domaine public au lieu-dit "Courtiou de Faoure"

Monsieur Le Maire demande à Madame Bernadette AMILHAT de ne pas prendre part au présent débat ni à la décision pour le présent objet. Il expose au Conseil Municipal la demande formulée par M. et Mme BACQUE Jacques, domiciliés au "Courtiou de Faoure" qui souhaiteraient acquérir une partie de domaine public situé entre sa maison (B 602) et son garage (B 606), et précise que cela permettrait de régulariser l'implantation d'une extension de la maison qui avait été faite par erreur sur le terrain communal. Le Conseil Municipal ne vote pas ce jour mais donne son accord de principe sous réserve qu'une servitude piétonne soit constituée au profit de la parcelle cadastrée section B n° 605. Un vote interviendra après présentation du projet de division et selon les conclusions de l'enquête publique.

Transfert de compétence "Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan (DE 2015 031)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 septembre 2015, le conseil communautaire a proposé aux communes membres que les compétences de la communauté de communes soient étendues à la compétence obligatoire suivante : "Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan - Saint-Girons".

Aussi, est-il demandé à l'assemblée :

- de déléguer la compétence "Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan - Saint-Girons" à la communauté de communes du Canton d'Oust;

- d'approuver en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes à l'"Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan - Saint-Girons" comme suit :

Compétences obligatoires :

- *Actions de développement économique "Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan - Saint-Girons".*
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Oust à solliciter l'arrêté de Madame La Préfète de l'Ariège pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,

- délègue la compétence "Aménagement et exploitation de l'aérodrome d'intérêt départemental d'Antichan - Saint-Girons" à la communauté de communes du Canton d'Oust;
- approuve en conséquence l'extension des compétences de la communauté de communes du canton d'Oust.
- autorise le Président de la Communauté de Communes du Canton d'Oust à solliciter l'arrêté de Madame La Préfète de l'Ariège pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Contrat FFN n° 5022 (DE 2015 032)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est propriétaire d'une forêt de 166 ha (sur le secteur de Montgalas) sous contrat de prêt en travaux du Fond Forestier National (FNN) n° 5022, gérée par l'Office National des Forêts.

En application de la circulaire DGPAAT/SDFB/C2001-3043 du 20/05/2011, une analyse technique et économique de cette forêt a été réalisée par l'ONF.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition mettant fin au contrat FFN avec remboursement par anticipation de la somme de 3 373,05 € libérant ainsi la commune de ses obligations la liant au contrat initial de prêt en travaux.

Il précise en outre qu'un étalement de cette somme sur trois exercices comptables pourrait être demandé.

Où cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal,

- décide de retenir la proposition de mise fin au contrat FFN n° 5022 avec remboursement par anticipation de la somme de 3 373,05 € avec étalement sur trois exercices comptables
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires sur les budgets 2016 ; 2017 et 2018
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

Point sur les investissements en cours :

- Acquisition du matériel espaces verts (20000 € HT) : subventionné par le Conseil Départemental dans le cadre du FDAL et DETR 2015
- Ascenseur mairie : subventionné 2016

Orientations 2016 :

- Musée : deux dossiers à faire pour les travaux (un cet hiver, un fin 2016) pour solliciter les subventions LEADER
- Commission travaux : achat véhicule utilitaire une subvention sera sollicitée à hauteur de 65% dans le cadre de la DETR 2016 et du FDAL.

Questions diverses :

- Réseau chaleur : soucis avec la chaudière bois, une expertise est nécessaire ;
- question sur le périmètre géographique de la fusion des intercommunalités : le conseil municipal décide de ne pas voter sur cette question, il ne sera pas mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.
- poste de remplacement de l'agent de maîtrise occupé par guillaume ROGALLE, ce contrat occasionnel est compatible avec sa fonction de conseiller municipal d'une commune de moins de 1000 habitants.
- Une réunion publique est fixée au vendredi 4 décembre 2015 à 20h30 au foyer.
- La prochaine séance du conseil municipal est fixée au vendredi 18 décembre 2015 à 18 heures. Un repas de fin d'année est prévu à l'issue de la réunion.
- Cérémonie du 11 novembre : se déroulera à 10 h devant le monument aux morts

La séance est levée à 11 h 45.

❖ SERVICES AU PUBLIC :

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

L'Agence Postale Communale (APC) est ouverte au public du lundi au samedi de 9h à 11h30. Téléphone : 05-61-65-95-14

SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Lundi-mercredi et samedi matin de 9h à 12h

Mardi-Jeudi-Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Monsieur le Maire reçoit le vendredi après-midi sur RDV de 14h à 17h

ENCOMBRANTS ET EPAVES AUTOMOBILES :

A ce jour nous n'avons pas connaissance des dates ; elles seront communiquées par voie de presse et affichées à la mairie.

Il est nécessaire de prévenir le secrétariat de mairie (Tél. : 05-61-66-86-00) le vendredi de la semaine précédant le ramassage, avant 12h le service est réservé en priorité aux personnes âgées, handicapées ou n'ayant pas de moyens de transport.

Il vient en complément des déchetteries, et non en remplacement de celles-ci.

Les encombrants faisant l'objet de collecte au **porte à porte** comprennent les équipements ménagers usagés métalliques ou non, tels que :

-Mobilier : matelas, sommiers, meubles usagés (tables, chaises, fauteuils, canapés...)

-Gros électroménager froid ou hors-froid : réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, fours...

NB : Lors d'un remplacement d'un électroménager, le vendeur est tenu de reprendre l'ancien appareil.

-Autres biens d'équipement : vélos, poussettes, landaus, tondeuses, chaudières à fuel acceptées si bien vidées...

Ne sont pas compris dans la dénomination d'encombrants :

-Les déchets verts à amener en déchetterie.

-Les déchets de construction (déblais, gravats, décombres, toiture, ciment, plâtre) à amener en déchetterie.

Pour toute question concernant les déchets amiantés, veuillez contacter la société LLAU au 05.61.04.44.44.

-Les plastiques agricoles non acceptés en déchetterie voir chambre d'agriculture

-Les bois (planches, palettes, poutres...) à amener en déchetterie

-Les produits toxiques et leurs emballages à amener en déchetterie, sauf explosif, amiante, produits radioactifs, objet concernant ou ayant contenu du mercure, médicaments, extincteurs, cartouche, bouteille de gaz.

-Les déchets spéciaux : batteries à amener en déchetterie

-Les ordures ménagères

-Les pneus à amener en déchetterie

-Les encombrants produits par les établissements commerciaux et artisanaux sous certaines conditions (badges).

Cuve à fuel / mazout

Nous souhaiterions vous rappeler que toute inscription est obligatoire, soit auprès de votre secrétariat, soit auprès du SICTOM du Couserans.

Les encombrants doivent obligatoirement être placés à l'extérieur devant l'habitation de la personne collectée dans un endroit accessible. Les objets doivent être rangés de façon à ne pas gêner la circulation et, si possible la veille de la collecte.

Enfin, pour nous permettre d'organiser au mieux les collectes, pensez dorénavant à envoyer vos mails ou fax au SICTOM, le vendredi de la semaine précédant le ramassage, avant 11h.

- **Déchetterie d'OUST** : 06-80-55-62-66

Ouverte du lundi au Samedi de 9 H – 12 H et 13 H 30 – 17 H 30 /

- **Carcasses automobiles** :

Les dates non connues à ce jour seront communiquées par voie de presse et affichage à la mairie.

Pièces à fournir :

- Original de la carte grise avec mention « destruction le... » + signature
- Certificat de cession (rempli et signé par le propriétaire sans oublier de compléter le certificat de vente). Envoyer les 3 exemplaires impérativement sinon le dossier est rejeté.
- Une déclaration d'achat (remplir et signer uniquement la partie bleutée : « certificat de vente »)
- Photocopie carte identité du propriétaire
- Certificat de non-gage



❖ VIE ASSOCIATIVE

▪ TENNIS CLUB D'ERCÉ



COTISATION ADHERENT 2016/2017

ADULTE : 10 €

COUPLE : 15 €

ENFANT : GRATUIT (- de 16 ans)

Les cartes sont disponibles à l'épicerie d'Ercé. Une clé sera fournie à chaque adhérent et devra être restituée ou renouvelée à la fin de la saison.

Les clés seront à rendre en fin de saison.

TARIF POUR UNE HEURE DE LOCATION

Joueur partenaire d'un membre du Tennis Club d'Ercé : 2€ par personne par heure

Joueur non adhérent au Tennis Club d'Ercé : 3€ par personne par heure

Payable d'avance à l'épicerie

La clé est disponible à l'épicerie d'Ercé.

▪ FOYER RURAL



Judi 24 décembre 2015 à 20 h Crèche vivante en l'Eglise d'Ercé organisée par le foyer rural et avec la participation des Mountagn'aïres.

Nous sommes heureux de finir l'année avec vous pour le **Réveillon de la Saint-Sylvestre** où nous apportons notre aide au comité des fêtes pour cette manifestation.

Pour l'année prochaine :

La traditionnelle **foire d'automne** le **dimanche 30 octobre 2016**.

Le spectacle de la **veillée de Noël le 24 décembre au soir**.

Bon bout d'an et à l'année prochaine.

■ COMITÉ DES FÊTES

Cet été encore le Comité des fêtes a essayé de vous proposer des fêtes de villages animées et joyeuses.

La fête de Cominac :

Les festivités ont débuté par une animation musicale improvisée devant l'église qui a remplacé la chorale des Moutagn'aïres qui n'a pu être présente. Ce petit spectacle a été accompagné d'une initiation aux danses traditionnelles et partagé par de nombreux spectateurs, qui ont demandé que l'expérience soit renouvelée l'année prochaine. Nous remercions chaleureusement nos sympathiques musiciens de Cominac d'avoir effectué cette activité au « pied levé ».

Ensuite apéritif et repas avec toujours beaucoup de monde et une belle ambiance avec les chants des convives que nous apprécions particulièrement. La soirée s'est poursuivie par le traditionnel bal animé par le DJ FLO animation.

Les fêtes d'Ercé :

Animées par le talentueux Mister G, qui comme toujours assure une bonne ambiance musicale ! Seul le concours de pétanque quelque peu arrosé a eu moins de participants que d'habitude, mais nous félicitons ceux qui sont venus malgré la pluie.

Le repas servi cette année par le Traiteur MIROUSE de Saint-Girons a été très apprécié.

Nous remercions les personnes qui viennent spontanément donner un coup de main et notamment quelques jeunes du village avec leur dynamisme et leur bonne humeur. Certains nous ont d'ailleurs promis de rejoindre notre association, ce qui nous fait vraiment plaisir. Nous espérons que d'autres seront également motivés. Nous n'oublions pas bien sûr les services de la mairie qui sont toujours disponibles et indispensables.

Fin d'année et réveillon

L'année se clôturera avec le Réveillon de la Saint-Sylvestre en partenariat avec le Foyer Rural. Un repas à

50 € (menu enfants -12 ans : 20 €), sera servi par le traiteur MIROUSE et animé par le DJ Mister G.

Animations 2016 :

- carnaval : vendredi 19 février avec la participation de l'école du Garbet
- loto : samedi 23 avril
- Feu de la Saint-Jean : vendredi 24 juin avec la participation de l'école du Garbet
- Fête de Cominac : 6 août
- Fêtes Ercé : 14 et 15 août
- Réveillon Saint-Sylvestre : 31 décembre

Le comité des fêtes reste à votre écoute pour toutes vos suggestions. Encore merci à tous ceux qui participent au succès de nos animations. Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse suivante : comite.erce@gmail.com

Nous vous rappelons que les animations sont présentées sur le site de l'office du tourisme du Haut-Couserans, par affichage, distribution de flyers et sur les ondes de radio Couserans.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2016

▪ L'ÉCOLE DU GARBET

Noël à l'école

Les familles des élèves ont été invitées à venir fêter Noël à l'école le lundi 14 décembre. D'abord les enfants ont présenté un spectacle préparé en classe et sur le temps périscolaire. Ils ont commencé par un chant appris avec les maîtresses puis *Vive le vent* en patois préparé avec Laurent et Stéphanie. Après deux danses traditionnelles apprises avec Éliane et Robert, le spectacle s'est poursuivi avec un chant en canon et une danse préparés avec Stéphanie.



Ensuite, le Père Noël a fait son entrée les bras chargés de cadeaux, chaque enfant a reçu un livre.

Cette après-midi festive s'est terminée par un goûter.

Noël à la maison de retraite

Le lendemain, le mardi 15 décembre, les enfants sont allés chanter et danser à la maison de retraite.



Chaque enfant s'est vu offrir un ballotin de chocolats par un résident et un goûter a été partagé.

▪ LES ACTIVITES DU PERISCOLAIRE

Le lundi, c'est musique avec Stéphanie ou Patois avec Laurent



Préparation du spectacle de fin d'année, au programme chants de Noël en français et en patois

Le mardi, danse folklorique avec Éliane et Robert



Le jeudi c'est temps calme (lecture, dessins, coloriages ...) ou cuisine avec Lolo
enfin le vendredi, Pierre nous explique le monde (les animaux, les pays, les énergies ...)



Avec tous nos remerciements aux différents intervenants et si vous souhaitez participer, n'hésitez pas les enfants vous attendent avec impatience !!!

❖ INFORMATIONS DIVERSES

▪ GOUTER DE FIN D'ANNEE DES AINES DU VILLAGE



Retrouvailles sympas de nos aînés, autour du goûter au foyer municipal après la photo de « famille ».

Animation assurée par 3 de nos concitoyens avec des chants « très populaires ».
Bonne ambiance !

Bonne année et bonne santé à tous y compris les absents.

▪ PROMENADE HISTORIQUE

Les panneaux signalétiques sont en place, les travaux de nettoyage et débroussaillage seront réalisés au printemps.

▪ EXPOSITION « MONTREURS D'OURS »

L'exposition sera transférée prochainement dans les anciens locaux de la poste (l'étude de l'implantation est en cours)

▪ REVEILLON DE LA SAINT- SYLVESTRE

Réveillon organisé par le foyer rural et le comité des fêtes au Foyer municipal.

❖ ÉTAT CIVIL 2015



Naissances

- 04 janvier : Louenn PASTEUR-NAUDIER fils de Camille SANCHEZ et Jonas PASTEUR-NAUDIER
« Prade et Trabesse »
09 mars : Anna GERAUD fille de Pauline SOUQUET et de Jean-Claude GERAUD « La Comanie »
14 mars : Anada URBAN fils de Lauren ZABBERONI et de Wilfried URBAN « Le Village »
31 juillet : Mellie COENDERS GUERIN fille de Marie COENDERS et de Yann GUERIN « Le Village »
31 août : Matty AMOUROUX fils de Angélique ESCAZEUX et de Lionel AMOUROUX « Le Carré »
20 octobre : Salomé LEPAINTEUR-POINDRON fille de Louise JANDIN et de Quentin LEPAINTEUR-
POINDRON « Courtiou de Faouré »
3 décembre : Léïa fille de Nadia NTIRUHUNGA et Samuel DESIL « Courtiou de Faouré »



Décès

- | | |
|---|--------|
| 01 janvier : Giron, Pierre, Auguste BENAZET - EHPAD | 87 ans |
| 03 février : Jérôme MIGAUD « Bout de la ville » | 58 ans |
| 16 mars : Manuel MANCHON - EHPAD | 80 ans |
| 21 mars : Victorine Germaine FAUR veuve DUPONT «Goulos » | 95 ans |
| 01 mai : Marcelle, Jeanne, Marie, Olga COURET veuve RUMEAU - EHPAD | 95 ans |
| 05 juin : Stanislaw KAZMIERCZAK «Le Village » | 91 ans |
| 30 juin : Guy, Auguste ROGALLE - EHPAD | 64 ans |
| 04 juillet : Pierre CAUBET « Cominac » | 55 ans |
| 11 juillet : Georgette, Marie, GERAUD « Loulat » veuve ARTAUD » EHPAD | 87 ans |
| 13 Juillet : Michel, Joseph, Alfred BONFILIO - EHPAD | 85 ans |
| 26 juillet : Christiane, Marie COLLET veuve REGAGNON - EHPAD | 92 ans |
| 27 juillet : Justine PONSOLLE « Cossou » - EHPAD | 93 ans |
| 07 septembre : Guy, Eugène BOUBILA - EHPAD | 91 ans |
| 23 novembre : Marie-Louise, Julia LAFFONT veuve FAUP - EHPAD | 86 ans |
| 10 décembre : Anna PEYRAT « Cabillat » veuve CAU « Le Village » | 87 ans |

Liste arrêtée le 15 décembre 2015